



CONSULTATION PUBLIQUE

Votre avis compte!

Venez vous informer, poser vos questions et partager vos commentaires sur un projet structurant pour notre municipalité.



RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NO 364-26

Décrétant l'acquisition du lot 3 767 697 au cadastre du Québec avec les bâtiments ci-dessus construits pour y aménager une caserne incendie et le garage municipal, comportant une dépense et un emprunt de 955 000 \$ remboursable en 20 ans.



PROTÉGER
NOS ÉQUIPEMENTS



AMÉLIORER
LA SÉCURITÉ



OPTIMISER
NOS SERVICES



INVESTIR
DURABLEMENT